



Déclaration de la CFDT AFPA

Lors de la commission de suivi de l'accord RATT

Du 30 janvier 2023

La CFDT AFPA remercie la Direction d'avoir enfin répondu favorablement à notre demande de commission de suivi sur l'accord RAT exprimée depuis 1 an.

En effet pour la CFDT il est enfin temps de s'asseoir tous autour d'une table et oser se dire les écarts d'application rencontrés chaque jour dans les centres.

Pour commencer, nous rappellerons l'article 25.1 qui exprime « les dispositions du présent accord s'appliquent à tous les salariés de l'AFPA... » et c'est bien pour cela que la CFDT a signé cet accord en 1999.

C'est pourquoi nous demandons l'application stricte et rapide de cet accord, et ainsi permettre à chaque salarié qui le souhaite de bénéficier des RTT en échange d'un temps de travail supérieur à 35 h.

La CFDT AFPA rappelle que l'accord RATT exprime que cet aménagement et cette organisation du temps de travail des salariées sont

- **Un choix concerté** (art 3.2)
- **Une réponse aux attentes des salariés** (art 14)

Depuis plusieurs mois pour ne pas dire des années la CFDT constate que la concertation et la recherche de consensus sur l'aménagement du temps de travail sont trop peu appliqués voire plus du tout dans certains centres ou DR.

Il ne semble même plus question de répondre aux attentes des salariés, en effet l'enjeu d'amélioration des conditions de travail cité dans le préambule est oublié, pourtant un rappel de cet élément, dans le contexte actuel, faciliterait les recrutements par son attractivité.

Enfin, La CFDT rappelle

L'art 11.2 indique 33 heures de face à face pédagogique

L'art 11.3 indique un temps de veille technique et pédagogique pour les formateurs (2 heures hebdomadaires en moyenne, soit 86 h par an).

Par conséquent nous exigeons, que ces temps de préparation soient clairement identifiés dans les programmations et GTA.

Les nouvelles modalités d'achat de formation ne doivent pas faire renoncer au droit à la veille pédagogique des formateurs.

En conclusion l'art 26 énonce, 3 négociations complémentaires. La CFDT AFPA vous demande d'organiser pour le prochain agenda social leur programmation avec en priorité la grande oubliée de ces dernières années, **les conditions de compensation de temps de déplacement professionnel.**